



Bulletin Officiel

N° 4773 Lundi 19 Janvier 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CME

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 2

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES ET ORDINAIRES

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE – UBCI – AGO - 3

PAIEMENT D'ANNUITES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « EMPRUNT SUBORDONNE STB 2011 » 4

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE MPBS 4

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES TUNISIE 5

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE – UBCI - 5

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

TUNISIE LEASING 6

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ATB - 7-10

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF 11

AIR LIQUIDE 12

ATTIJARI BANK 13-14

UBCI 15-16

AMEN BANK 17-18

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI LEASING 2015-1 » 19-23

COURBE DES TAUX 24

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 25-26

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2014, au plus tard le 20 janvier 2015.

AVIS DES SOCIETES				
<u>INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS</u>				
SOCIETE.....				
Siège social :				
La sociétépublie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x ^{ème} trimestre				
<u>Indicateurs :</u>				
Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
<u>Commentaires</u>				
<ul style="list-style-type: none"> - bases retenues pour leur élaboration ; - justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ; - exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ; - justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ; - informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité. 				
<p>Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.</p> <p>La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ; - justifier leur choix et d'expliquer leur portée ; - les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée. <p>La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :</p> <ul style="list-style-type: none"> - elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ; - elle exploite des unités louées auprès de tiers. 				

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de l'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE sont conviés à 9 heures en Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 5 février 2015 à l'hôtel Regency -Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Ratification des modes et délais de convocation de la présente AGO.
- 2- Lecture et approbation du Rapport annuel du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et du groupe UBCI au titre de l'Exercice 2013.
- 3- Lecture du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2013.
- 4- Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des conventions et opérations réglementées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n°2001-65.
- 5- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 et quitus aux Administrateurs.
- 6- Transfert de réserves facultatives à prélever sur la réserve « à régime spécial » et représentant la partie de cette réserve devenue disponible.
- 7- Affectation dans le compte « réserves facultatives » du montant représentant le solde du compte modification comptable au 31/12/2013.
- 8- Affectation des résultats de l'exercice 2013.
- 9 Fixation du montant des jetons de présence pour les Administrateurs.
- 10- Fixation du montant des jetons de présence pour les membres du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif de crédit.
- 11- Renouvellement du mandat de deux Administrateurs .
- 12- Ratification de la cooptation de trois nouveaux Administrateurs.
- 13- Information de l'AGO des fonctions de responsabilité occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 192 du Code des Sociétés Commerciales

Les documents relatifs à l'assemblée générale seront à votre disposition au niveau de la Direction de la Stratégie et Développement au siège de la Banque sis au 139 avenue de la Liberté 1002- Tunis.

Important : pour pouvoir assister aux réunions de l'Assemblée Générale, tout actionnaire doit détenir au moins 10 actions.

Le Conseil d'Administration

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT D'ANNUITES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Emprunt Subordonné STB 2011 »

La Société Tunisienne de Banque porte à la connaissance des souscripteurs à l'emprunt obligataire «Emprunt Subordonné STB 2011» que la troisième annuité (en capital et en intérêts) pour les catégories A et B, aux taux respectifs de 6,1% et TMM+1,3%, relative à l'échéance **du 27 janvier 2015**, seront effectués **à partir du mardi 27 janvier 2015**, auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs de compte par le biais de TUNISIE CLEARING comme suit :

STB SUB 2011 catégorie A :

Principal par obligation :	14,290	DT
Intérêt brut par obligation :	4,357	DT
Total brut par obligation :	18,647	DT

STB SUB 2011 catégorie B :

Principal par obligation :	10,000	DT
Intérêt brut par obligation :	4,899	DT
Total brut par obligation :	14,899	DT

2014 - AS - 2034

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société MPBS

Siège social : Route de Gabes km 1.5- 3003 – Sfax- Tunisie

Non Renouvellement du Contrat de Liquidité

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions MPBS et l'intermédiaire en bourse TUNISIE VALEURS informent le public que le contrat est arrivé à échéance le 08/01/2015.

Il est rappelé que le contrat de liquidité de la société MPBS est rentré en vigueur le 08/01/2014, Il était composé de 166 670 actions et de 1 million de dinars de liquidité.

A la date de clôture du contrat, soit le 08/01/2015, ce contrat est composé de 104 670 actions et de 1 million cent quarante neuf mille dinars.

Ledit contrat ne sera pas renouveler.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2014 - AS - 2032

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société d'Articles Hygiéniques Tunisie

Siège social : 5 Rue 8610, Zone industrielle La Charguia 1 - Tunis

Non Renouvellement du Contrat de Liquidité

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions S A H et l'intermédiaire en bourse MAC SA informent le public que le contrat est arrivé à échéance le 08/01/2015.

Il est rappelé que le contrat de liquidité de la société S A H est rentré en vigueur le 08/01/2014, Il était composé de 320 856 actions S A H et de 7 000 000 dinars de liquidité.

A la date de clôture du contrat, soit le 08/01/2015, ce contrat est composé de 591 711 actions SAH, 3 actions SAH DA2014, 18 actions SAH DA2014/2 et de 3 662 094,661 dinars de liquidité.

Ledit contrat ne sera pas renouveler.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2014 - AS - 2033

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Lors de sa réunion du lundi 29 décembre 2014, le Conseil d'Administration de l'UBCI a arrêté les comptes relatifs à l'exercice 2013.

Il a par ailleurs été décidé de tenir l'Assemblée Générale des Actionnaires le jeudi 5 février 2015.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2014 - AS - 2026

Augmentation de capital annoncée

TUNISIE LEASING

Siège social : Immeuble Tunisie Leasing Group -Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray
-1082 Tunis Mahrajène-

La Société Tunisie Leasing porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Conseil d'Administration réuni le 23 décembre 2014, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 octobre 2012, a décidé de distribuer la troisième tranche des actions gratuites et d'augmenter par conséquent le capital social d'un montant de **DT. 2 000 000** pour le porter de **DT. 43 000 000** à **DT. 45 000 000** par l'incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés » et l'émission de **400 000 actions nouvelles gratuites** de nominal **DT. 5** chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à partir du **2 février 2015 à raison de deux actions nouvelles pour quarante- trois actions anciennes.**

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2015.**

Cotation en bourse :

Les actions anciennes Tunisie Leasing seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **2 février 2015.**

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **2 février 2015**, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2014, date à partir de laquelle ces actions seront assimilées aux actions anciennes.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **2 février 2015.**

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du **2 février 2015.**

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**ARAB TUNISIAN BANK**

Siège social : 9, Rue Hédi Nouria – 1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2014 :

	Du 01/10/2014 au 31/12/2014	Du 01/10/2013 au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
1- Produits d'exploitation bancaire	84 925	78 707	335 866	303 063
*Intérêts	53 333	47 405	207 009	184 864
*Commissions en produits	13 499	12 699	46 628	42 560
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	18 093	18 603	82 229	75 639
2- Charges d'exploitation bancaire	39 702	36 831	162 260	136 399
*Intérêts encourus	37 295	34 390	153 583	128 423
*Commissions encourues	2407	2441	8 677	7 976
3- Produit Net Bancaire	45 223	41 876	173 606	166 664
4- Autres produits d'exploitation	27	26	105	101
5- Charges opératoires, dont:	28 281	25 046	102 052	92 965
*Frais de personnel	16 589	14 646	59 436	54 074
*Charges générales d'exploitation	8 797	7 800	31 884	28 818
6- Structure du portefeuille au Bilan:			1 500 448	1 447 492
*Portefeuille-titres commercial			1 096 333	1 079 185
*Portefeuille-titres d'investissement			404 115	368 307
7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan			3 152 079	2 689 979
8-Encours moyens des crédits			2 849 441	2 592 850
9- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont			3 533 621	3 712 899
:			3 533 621	3 712 899
*Dépôts à vue			1 283 910	1 431 250
*Dépôts d'épargne			731 256	658 367
10- Encours moyens des dépôts			3 403 995	3 252 795
11- Emprunts et ressources spéciales au Bilan			151 365	167 863
12- Capitaux propres apparaissant au Bilan *			494 408	465 890

(*) Avant affectation des bénéfices

- Suite -

I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2014

1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

Commissions: sont prises en compte dans le résultat :

- * lorsque le service est rendu
- * à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 31/12/2014, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

- Suite -

2-2. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction: titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement: ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement: les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation: actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées: les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2-3. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion: les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte;
- réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;

- Suite -

- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Les faits marquants au 31 Décembre 2014.

Au cours du quatrième trimestre 2014, l'Arab Tunisian Bank a réalisé des performances comme suit :

- ✓ **Les crédits nets de la banque** ont atteint **3.152,1MD** à fin décembre 2014 contre **2.690MD** au **31/12/2013**, soit une augmentation de **17,18%**.
- ✓ **Les dépôts de la clientèle** se sont établis au **31-12-2014** à **3.533,6MD** contre **3.712,9 MD** à fin décembre 2013. Cette diminution qui a concerné, essentiellement, les dépôts à rémunération élevée est le résultat de la décision de la banque de ne pas céder à la concurrence pour la surenchère sur les dépôts. Toutefois la banque a réussi à améliorer le volume de ses dépôts d'épargne à un taux de **11,07%** et ce en passant de **658,4MD** au **31/12/2013** à **731,3MD** au **31/12/2014**. D'un autre côté, le **volume moyen des dépôts** au cours de l'année a connu, quant à lui, une augmentation de **4,65%** par rapport à l'année 2013 passant de **3.252,8 MD** à **3.404 MD**.
- ✓ **Le portefeuille-titres d'investissement** est passé de **368,3 MD** au **31 décembre 2013** à **404,1 MD** au **31 décembre 2014** soit une évolution de **9,72%**.
- ✓ **Les produits d'exploitation bancaire** ont augmenté de **10,82%** pour atteindre **335,9MD** au **31/12/2014** contre **303,1MD** au **31/12/2013**.
- ✓ **Les charges d'exploitation bancaires** ont atteint **162,3 MD** au **31 décembre 2014** contre **136,4 MD** au **31 décembre 2013** soit une hausse de **25,9 MD**.
- ✓ **Le produit net bancaire** a atteint **173,6 MD** au **31-12-2014** contre **166,7 MD** pour la même période 2013, soit une évolution de **6,9MD**.
- ✓ **Les charges opératoires de la banque** ont atteint **102,1 MD** à fin décembre 2014 contre **93MD** à fin décembre 2013 soit une augmentation de **9,78%**.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF**

Siège social : 2, Rue de Turquie -1001 Tunis

La société Placements de Tunisie -SICAF- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2014 :

(en Dinars)

INDICATEURS	MONTANTS			
	Quatrième Trimestre de l'exercice comptable 2014	Quatrième Trimestre de l'exercice comptable 2013	Exercice comptable 2014	Exercice comptable 2013
Revenus	1 764 308	1 583 049	2 957 562	1 814 901
<u>Dividendes</u>	459 492	1 245 409	1 411 225	1 335 439
Dividendes reçus sur titres cotés	-	785 917	900 903	804 567
Dividendes reçus sur titres non cotés	459 492	459 492	510 322	530 872
<u>Plus values</u>	1 304 816	337 640	1 475 543	409 149
Plus values sur vente de titres cotés	528 921	305 448	697 966	375 105
Plus values sur vente de titres non cotés	775 895	32 192	777 577	34 044
<u>Autres</u>	-	-	70 794	70 313
Intérêts sur comptes à terme	-	-	-	-
Intérêts sur certificats de dépôt	-	-	-	-
Jetons de présence encaissés	-	-	-	-
Reprise sur provisions	-	-	70 794	70 313
Total des actifs	-	-	16 106 592	15 562 914
Immobilisations financières	9 240 891	9 452 282	9 241 154	9 452 338
Titres cotés	7 580 118	7 586 525	7 580 381	7 586 581
Autres participations	1 660 773	1 865 757	1 660 773	1 865 757
Prises de participations et cessions de la période				
Prises de participations	95 776	399 066	316 324	730 301
Cessions en coût historique	673 892	165 386	944 919	250 764
Charges financières	18 867	4 960	99 629	93 858
Frais sur achat et vente de titres	18 867	4 960	25 106	8 956
Dotations aux provisions sur titres cotés	-	-	74 523	84 902
Liquidités et équivalents de liquidités	-	-	47 860	4 473

(*) Les chiffres de l'exercice 2013 sont définitifs et approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14/05/2014

Faits saillants:

- Une plus value potentielle de 4.000 Dinars a été constatée sur les actions SICAV RENDEMENT.
- Des provisions ont été constituées pour dépréciation des actions Sitex et Carthage ciment pour respectivement 3.200 DT et 71.350 DT.
- Des provisions ont été reprises sur les actions Attijari Bank, UIB, Artes automobiles et Poulina PGH pour respectivement 13.750 DT, 3.300 DT, 51.750 DT et 2.000 DT.

Commentaire:

- L'évaluation du portefeuille des actions cotées a été faite en utilisant le cours moyen du mois de décembre 2014,
- Tous les indicateurs qui ont fait l'objet de la présente publication sont extraits des livres comptables de la Société.

INDICATEURS D'ACTIVITES TRIMESTRIELS**AIR LIQUIDE TUNISIE**

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - 2035 Ariana Aéroport

La société AIR LIQUIDE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4ème trimestre 2014.

	Unités	4ème Trimestre de l'exercice comptable		Du Début de l'exercice comptable à la fin du 4ème Trimestre		Exercice Comptable
		2 014	2 013	2 014	2 013	2 013
Revenus par type de produits (local & export)	DT	7 634 670	8 746 980	29 286 532	34 361 788	34 361 788
A l'export	DT	1 619 033	2 619 052	6 602 488	11 027 054	11 027 054
Sur le marché Local	DT	6 015 637	6 127 928	22 684 044	23 334 734	23 334 734

	Unités	4ème Trimestre de l'exercice comptable		Du Début de l'exercice comptable à la fin du 4ème Trimestre		Exercice Comptable
		2 014	2 013	2 014	2 013	2 013
Production (en volume)						
Volumes de Production	Tonnes	9 169	10 751	35 310	41 195	41 195

	Unités	4ème Trimestre de l'exercice comptable		Du Début de l'exercice comptable à la fin du 4ème Trimestre		Exercice Comptable
		2 014	2 013	2 014	2 013	2 013
Marge sur coût matières	DT	7 564 439	6 765 818	24 560 312	21 190 820	21 190 820
Valeur ajoutée brute	DT	5 643 935	5 271 455	17 374 865	16 917 274	16 917 274
Excédent brut d'exploitation	DT	4 316 541	3 586 558	11 895 452	12 370 128	12 370 128
Fonds de roulement	DT	3 761 158	-917 319	23 861 982	20 085 195	20 085 195
Besoins en fonds de roulement	DT	1 932 889	-3 243 478	29 883 172	24 193 773	24 193 773
Dotations aux amortissements et aux provisions	DT	1 504 554	1 557 319	5 886 515	5 721 790	5 721 790
Endettement net	DT	-1 828 269	-2 326 159	6 021 190	4 108 578	4 108 578
Investissements		970 328	1 491 163	2 320 085	5 369 177	5 369 177
Effectif		118	117	118	117	117

COMMENTAIRES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2014

- Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels publiés ci-dessus sont issues de notre comptabilité. Les comptes ont été élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par les normes, appliqués de façon constante.
- Si le chiffre d'affaires et la production diminuent respectivement de 15% et 14% par rapport aux données de la même période de l'exercice 2013 en raison d'une baisse du volume de production de gaz due à la baisse des exportations vers la Libye en raison de la situation politique du pays, cette baisse est compensée par la commercialisation de gaz, matériels et services dans les autres filiales du Groupe en Tunisie.
- D'une manière générale, les indicateurs de marge, de résultats intermédiaires de gestion et de besoin en fonds de roulement d'AL Tunisie ne peuvent être appréciés qu'au niveau des résultats consolidés des sociétés du Groupe.

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Attijari bank
24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord
1080 Tunis

Attijari bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2014

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS					
(Mt. en milliers de dinars)					
	du 01/10/2014 au 31/12/2014	du 01/10/2013 au 31/12/2013	au 31/12/2014	au 31/12/2013	Var déc 2014 -13
1) PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	105 805	99 932	398 790	362 496	10,0%
Intérêts et revenus assimilés	71 374	69 661	267 989	246 018	8,9%
Commissions (en produits)	19 941	17 425	76 293	67 819	12,5%
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	4 779	12 450	40 714	42 226	-3,6%
Revenus du portefeuille d'investissement	9 712	396	13 794	6 433	114,4%
2) CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	34 971	29 753	131 537	111 216	18,3%
Intérêts encourus et charges assimilées	33 867	28 917	127 155	107 819	17,9%
Commissions encourues	1 103	836	4 381	3 397	29,0%
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	0	0	0	0	
3) PRODUIT NET BANCAIRE	70 834	70 179	267 253	251 280	6,4%
4) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 271	1 182	5 161	3 956	30,5%
5) CHARGES OPERATOIRES DONT :	30 284	30 473	119 309	111 565	6,9%
Frais de personnel	22 307	20 102	87 347	79 972	9,2%
Charges générales d'exploitation	7 976	10 371	31 962	31 593	1,2%
6) STRUCTURE DU PORTEFEUILLE			688 036	414 525	66,0%
Portefeuille Titres Commercial			229 183	342 715	-33,1%
Portefeuille Titres d'Investissement			458 853	71 810	539,0%
7) ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE			3 608 556	3 401 083	6,1%
8) ENCOURS DE DEPOTS DONT :			4 505 931	4 047 534	11,3%
Dépôts à vue			1 699 723	1 442 816	17,8%
Comptes d'épargne			1 596 202	1 522 005	4,9%
9) EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES			51 107	65 804	-22,3%
10) CAPITAUX PROPRES *			334 434	304 791	9,7%

* Les capitaux propres n'incluent pas le résultat de la période

- Suite -

I/ BASES RETENUES POUR LEUR ELABORATION

Les indicateurs trimestriels de la banque arrêtés au 31 décembre 2014 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursiers, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles. Les moins-values dégagées par rapport aux coûts d'acquisition sont provisionnées.

Les titres de transaction figurent sous la rubrique portefeuille titres commercial et les titres de participation sous la rubrique portefeuille titres d'investissement.

Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts à échoir sont déduits directement des postes d'actif correspondant.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2014 sont déduits du résultat.

Règles de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2014 sont rajoutées au résultat.

II/ LES FAITS MARQUANTS

Les dépôts de la clientèle ont progressé de 11,3% par rapport au 31/12/2013. Les dépôts à vue et les comptes d'épargne ont évolué respectivement de 17,8% et 4,9%.

Les encours de crédit ont augmenté de 6,1% par rapport à fin décembre 2013 pour s'établir à 3.6 milliards de dinars.

Au 31/12/2014, le Produit Net Bancaire (PNB) s'est situé à 267.253 millions de dinars s'inscrivant en hausse de 6,4% par rapport à fin 2013.

La banque possède désormais le 1er réseau bancaire en Tunisie à travers 200 agences bien implantées sur tout le territoire Tunisien.

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
-UBCI-**

Siège Social : 139, avenue de la Liberté-1002 Tunis Belvédère-

L'UBCI publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2014

	4 ^{ème} trimestre 2013	4 ^{ème} trimestre 2014	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	VARIATION en%	VARIATION VOLUME
1- Produits d'exploitation bancaire	52 239	58 393	194 863	219 192	12,49%	24 329
Intérêts	36 709	42 348	136 342	157 440	15,47%	21 098
Commissions en produits	10 738	11 018	39 980	42 827	7,12%	2 847
Revenus du Portefeuille-titres commercial et d'investissement	4 792	5 027	18 541	18 925	2,07%	384
2- Charges d'exploitation bancaire	15 117	18 286	54 065	68 731	27,13%	14 666
Intérêts encourus et charges assimilées	14 075	17 420	51 071	65 635	28,52%	14 564
Commissions encourues	1 042	866	2 994	3 096	3,41%	102
3- Produit Net Bancaire	37 122	40 107	140 798	150 461	6,86%	9 663
4- Autres produits d'exploitation	1 214	1 033	2 963	2 880	-2,80%	-83
5- Charges opératoires, dont :	17 861	22 261	96 389	103 458	7,33%	7 069
Frais de personnel	14 261	17 968	62 540	68 077	8,85%	5 537
Charges générales d'exploitation	1 031	1 857	22 935	24 845	8,33%	1 910
6- Structure du portefeuille			149 664	193 169	29,07%	43 505
Portefeuille titres commercial			2 610	1 847	-29,23%	-763
Portefeuille Titres d'investissement			147 054	191 322	30,10%	44 268
7- Encours des crédits à la clientèle			2 128 570	2 295 286	7,83%	166 716
8- Encours de dépôts, dont :			1 908 054	2 018 587	5,79%	110 533
Dépôts à vue			964 586	1 070 041	10,93%	105 455
Dépôts d'épargne			529 516	543 299	2,60%	13 783
9- Emprunts et ressources spéciales			115 623	109 946	-4,91%	-5 677
10- Capitaux propres			245 156	277 087	13,02%	31 931

I - BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES**1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS**

Les indicateurs trimestriels sont préparés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale NCT 1 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25)

METHODES COMPTABLES APPLIQUEES :

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

- Suite -

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

Immobilisations données en leasing

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

Provisions sur les engagements

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

II/ FAITS SAILLANTS DU 4eme TRIMESTRE 2014

L'encours des crédits à la clientèle (net de provisions et d'agios réservés) a enregistré une évolution de 167 MTND pour atteindre 2.295 MTND, réalisant ainsi une progression 7,83% par rapport au 31/12/2013.

Les dépôts de la clientèle affichent une progression de 5,79% par rapport au 31/12/2013, avec un encours de 2 019 KTND.

Les produits d'exploitation ont augmenté de 24,3 MTND, soit +12,49% par rapport au 31/12/2013.

Les charges d'exploitation ont évolué à la hausse pour atteindre 68,7 MTND comparativement à la même période 2013, soit une progression de 27,13%.

Le produit net bancaire au terme du quatrième trimestre 2014 est de 150.5 MTND en progression de 6,86% par rapport à fin Décembre 2013.

Les charges opératoires ont augmenté de 7,33% par rapport à la même période de l'exercice 2013 avec notamment un accroissement des frais de personnel (8,85%), et des charges d'exploitation (8,33%). Hors contribution exceptionnelle au budget de l'Etat la progression des charges opératoires serait de 6,35%.

Les capitaux propres sont présentés avant distribution de dividendes.

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Amen Bank

Siège Social : Avenue Mohamed V – 1002 Tunis-

Amen bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2014.

(En 1000 DT)

Période	4 ème trimestre 2014	4 ème trimestre 2013	au 31 Décembre 2014	au 31 Décembre 2013
1- Produits d'exploitation bancaires	157 095	136 498	593 080	510 708
• Intérêts	121 930	108 463	450 432	394 012
• Commissions en produits	17 664	15 653	66 642	58 135
• Revenus du portefeuille commercial & opérations financières	14 160	8 910	50 529	38 486
• Revenus du portefeuille d'investissement	3 341	3 472	25 477	20 075
2- Charges d'exploitation bancaires	89 103	74 205	332 913	261 244
• Intérêts encourus	87 414	72 690	325 705	255 194
• Commissions encourues	1 689	1 515	7 208	6 050
3-Produit net bancaire	67 992	62 293	260 167	249 464
4- Autres produits d'exploitation	526	990	1 966	1 907
5- Charges opératoires	25 192	22 692	91 662	82 919
• Frais de personnel	18 429	16 422	68 872	62 127
• Charges générales d'exploitation	5 211	4 465	17 037	15 203
• Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	1 552	1 805	5 753	5 589
6- Structure du Portefeuille	-	-	1 286 039	986 109
• Portefeuille- titres commercial	-	-	692 307	435 616
• Portefeuille- titres d'investissement	-	-	593 732	550 493
7- Encours des crédits à la clientèle	-	-	6 124 395	5 484 548
8- Encours des dépôts	-	-	5 534 254	4 964 477
9- Emprunt et Ressources Spéciales	-	-	895 071	846 029
10- Capitaux propres (*)	-	-	546 076	546 002

(*) les capitaux propres sont publiés hors résultat de la période au 31/12/2014 et après affectation du bénéfice au 31/12/2013

- Suite -

ÈS ET METHODES COMPTABLES RETENUES

I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91 -24 et des textes subséquents.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés, des BTA, des participations avec conventions de rétrocession et des obligations.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor assimilables et des emprunts obligataires de placement.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêt, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

LES FAITS SAILLANTS

Entre Décembre 2013 et Décembre 2014.

Les crédits à la clientèle ont atteint 6 124,4 millions de dinars, soit une augmentation de 639,9 millions de dinars ou 11,7 %.

Les dépôts et avoirs de la clientèle sont établis à 5 534,3 millions de dinars soit un accroissement de 569,8 millions de dinars ou 11,5%.

Les ressources longues provenant des emprunts et ressources spéciales ont atteint 895,1 millions de dinars compte tenu des nouveaux tirages sur les lignes extérieures.

Durant l'année de 2014 comparé à la même période de 2013

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une progression de 82,4 millions de dinars ou 16,1% par rapport à la même période en 2013.

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une augmentation de 71,7 millions de dinars ou 27,4%.

Pour la même période, le Produit net Bancaire a atteint 260,2 millions de dinars contre 249,5 millions de dinars, soit une augmentation de 10,7 millions de dinars ou 4,3%.

Nouveaux produits

AMEN BANK a lancé, pour la première fois en Tunisie, la carte Visa Infinite, qui ouvre, pour ses titulaires, les portes d'un univers fait de services prestigieux et d'avantages exclusifs (capacité de paiement et de retrait élevée, service de conciergerie, garanties d'assurance et d'assistance médicale étendues, avantages spécifiques).

Ouverture d'agence

Au cours du dernier trimestre de l'année 2014, Amen Bank a poursuivi sa politique d'extension du réseau par l'ouverture d'une nouvelle agence à Siliana, ce qui a porté le nombre total à 151 agences.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2015 ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2015-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **27 mai 2014** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **17 décembre 2014** a décidé d'émettre un emprunt obligataire et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2015-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,60% ;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,80% ;
- Catégorie C : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,30%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **29 janvier 2015** et clôturées au plus tard le **22 avril 2015**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 avril 2015**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 avril 2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29 avril 2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 29 janvier 2015 auprès de Attijari Leasing, sise à Rue du Lac d'Annecy -1053 les Berges du lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2015 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 255 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2015 est de 60 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2015-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par un intermédiaire en bourse agréé mandaté par Attijari Leasing ou par la société émettrice elle-même (un avis dans ce sens sera publié par Attijari Leasing au Bulletin Officiel du CMF).

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 avril 2015**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **22 avril 2015** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,60% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,80% brut par an ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,30% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

7,60% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

- Suite -

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

7,80% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie C d'une durée de 5 ans :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **d'avril** de l'année N-1 au mois de **mars** de l'année N.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux Catégories A et C et à la troisième année pour la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22 avril 2020** pour les deux Catégories A et C et le **22 avril 2022** pour la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Païement :

Le païement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 avril** de chaque année.

Le premier païement des intérêts aura lieu le **22 avril 2016**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **22 avril 2016** pour les catégories A et C et le **22 avril 2018** pour la catégorie B.

Les païements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,60 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,80% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de décembre 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,8242%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,1242%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,30% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A et C.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- Suite -

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «Attijari Leasing 2015-1» est comme suit:

- ✓ 3 années pour les deux Catégories A et C.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 07 février 2014, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 14 mars 2014, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+ » (tun)** à l'emprunt subordonné objet de la présente Note d'Opération en date du **06 janvier 2015**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente Note d'Opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Leasing.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2015-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par un intermédiaire en bourse qui sera désigné par Attijari Leasing ou par la société émettrice elle même (un avis dans ce sens sera publié par Attijari Leasing dans le Bulletin Officiel du CMF).

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger un intermédiaire en Bourse de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt

- Suite -

«Attijari Leasing 2015-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2015-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 13/01/2015 sous le numéro 15-0887, du document de référence « Attijar Leasing 2014 » enregistré par le CMF en date du 19/09/2014 sous le n°14-006 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2015 ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité de Attijari Leasing relatifs au quatrième trimestre 2014 ainsi qu'au premier trimestre 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 19 JANVIER 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,948%		
TN0008002933	BTCT 52 SEMAINES 27/01/2015		4,951%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,957%	1 004,328
TN0008002941	BTCT 52 SEMAINES 24/02/2015		4,964%	
TN0008002958	BTCT 52 SEMAINES 24/03/2015		4,977%	
TN0008002974	BTCT 52 SEMAINES 21/04/2015		4,989%	
TN0008003006	BTCT 52 SEMAINES 01/09/2015		5,050%	
TN0008003022	BTCT 52 SEMAINES 29/09/2015		5,063%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,069%	999,961
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		5,076%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		5,089%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,102%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016	5,118%		
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,176%	1 002,972
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,452%	912,318
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,532%	995,215
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,804%	1 022,867
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	6,046%		980,140
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,140%	979,775
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,161%	792,341
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,193%	978,057
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,311%	967,782
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,397%		958,351
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,463%	1 027,474
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,473%	950,140
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,543%		962,903

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	153,308	153,351		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,531	13,534		
3	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	99,887	99,888		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
4	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,394	1,395		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
5	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	37,477	37,486		
6	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	50,971	50,983		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
7	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	163,746	162,723		
8	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	578,361	577,353		
9	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	113,642	112,949		
10	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	124,883	124,421		
11	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	120,670	120,397		
12	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	111,797	111,657		
13	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	95,498	95,362		
14	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	131,047	131,327		
15	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	91,337	91,254		
16	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	101,793	101,941		
17	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	101,533	100,954		
18	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	101,937	101,468		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
19	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 440,405	1 443,812		
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 379,684	2 388,661		
21	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	108,784	110,000		
22	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	104,090	103,908		
23	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	130,776	130,912		
24	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 207,035	1 217,582	1 217,582		
25	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	132,008	130,567		
26	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,151	16,107		
27	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 128,297	5 118,553		
28	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	4 984,117	4 976,169		
29	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,319	2,328		
30	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,020	2,027		
31	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,111	1,104		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
32	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,488	108,684	108,721
33	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	103,995	104,153	104,180
34	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	106,020	106,199	106,230
35	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,733	102,914	102,926
36	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,916	104,117	104,154
37	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,837	106,970	106,995
38	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,303	104,511	104,547
39	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	102,996	103,161	103,191
40	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	103,089	103,230	103,257
41	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,095	105,257	105,286
42	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,119	102,275	102,305
43	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,165	104,353	104,386
44	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	104,217	104,395	104,428
45	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,676	106,869	106,900
46	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,639	105,818	105,851
47	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,337	103,498	103,528
48	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,629	102,799	102,831
49	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,702	104,881	104,913
50	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,786	102,970	103,012
51	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,707	103,880	103,933
52	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,892	105,066	105,099
53	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,652	102,840	102,875
54	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,615	103,802	103,836
55	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,957	105,110	105,139
56	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,377	102,543	102,574

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
57	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,527	10,544	10,547
58	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,823	102,963	102,991
59	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	104,004	104,197	104,232
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
60	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,462	101,624	101,705
SICAV MIXTES								
61	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,830	65,090	65,067
62	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	148,724	147,736	147,194
63	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 489,820	1 481,383	1 477,617
64	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	113,033	113,106	112,959
65	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	112,063	111,889	111,700
66	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	85,430	85,219	84,800
67	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	17,176	17,246	17,215
68	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	272,658	274,056	273,832
69	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	32,349	31,770	31,757
70	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 419,706	2 400,094	2 387,993
71	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	78,209	77,124	76,958
72	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	57,858	57,717	57,611
73	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	100,944	99,515	99,160
74	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	110,547	108,231	107,778
75	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	97,573	94,859	94,391
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
76	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,421	11,412	11,413
77	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	12,387	12,399	12,387
78	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	15,946	15,912	15,880
79	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	14,845	14,876	14,826
80	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	13,041	13,044	12,975
81	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	11,559	11,513	11,500
82	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,671	10,658	10,648
83	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,723	10,731	10,733
84	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	127,420	127,550	126,714
85	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	124,932	124,648	124,378
86	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	11,080	10,827	10,728
87	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	109,024	107,416	106,758
88	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	20,475	20,349	20,226
89	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	76,592	73,611	73,836
90	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	79,825	76,634	76,839
91	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	98,109	97,628	97,502
92	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	86,054	85,717	85,190
93	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	98,010	97,407	97,078
94	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	104,629	104,529	104,738
95	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,319	9,111	9,040
96	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	7,293	7,052	7,083
97	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	103,906	103,232
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
98	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	103,033	102,656	103,649
99	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	99,614	98,721	99,422
100	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	140,321	141,033	139,799
101	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,578	10,375	10,274
102	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	122,856	121,670	121,115
103	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	121,140	121,199	120,701
104	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	104,666	104,765	104,816
105	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	104,777	104,509	103,817
106	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	177,008	176,793	178,778
107	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	163,377	163,480	164,976
108	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	144,094	144,223	145,121
109	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	11 683,250	12 010,701
110	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	18,102	18,385
111	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	133,552	134,744
112	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	103,413	103,400
113	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En dissolution	En dissolution
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	117,445	115,866	115,987
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 778,793	8 781,054
116	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	9,085	8,925	8,945
117	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	98,851	98,512
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
118	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,892	8,739	8,786
119	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	98,950	97,861

* En dissolution pour expiration de la durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel